

Aujourd'hui dix huit brumaire l'an 5 de la république
 à sept heures du soir pardevant moi Jacques François Joseph
 lefebvre officier public de la commune de rogersmes et comparu
 en la salle publique de la maison commune Charles
 etienne levoit d'afay garde champêtre de la commune

lequel assiste de pierre nicolas leblois maieur d'âge
 de quarante trois ans et de marie francoise de launay âgée de
 cinquante huit ans, tous deux domiciliés tous à
 rogersmes a déclaré à l'officier public que marie josephe
 nicole son épouse et le dit mariage est accomplie à trois
 heures cette après midi d'un enfant femelle qu'il lui a presen-
 té et au quel il a donné le prénom de marie augustine josephe
 d'après cette déclaration que les citoyens pierre nicolas
 leblois et marie francoise de launay ont certifié conformé-
 ment à la vérité et la représentation qui lui a été faite de brefaire
 de rogersmes, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
 délégués le présent acte que le père et les témoins ont signé
 avec moi
 fait en la maison commune de rogersmes, jour, mois et
 an que dessus.

J. F. Lefebvre officier public

Charles epi-troné d'afay
 pierre nicolas leblois
 marie francoise de launay

Aujourd'hui vingt quatre brumaire l'an 5

N.1794.11.8

N.03.BR.18

aujourd'hui dix huit brumaire troisième année républicaine
à sept heures du soir pardevant moi Jacques François Joseph
Lefebvre officier public de la commune de Wizernes est comparu
en la salle publique de la maison commune Charles
Étienne Benoit dufay garde champêtre de la commune
lequel assisté de Pierre Nicolas Leblond manouvrier âgé
de quarante trois ans et de Marie Françoise Denekre âgée de
cinquante huit ans, mariée à Adrien Drain, domiciliés tous à
Wizernes a déclaré à moi officier public que Marie Joseph
Hibon son épouse en légitime mariage est accouchée à trois
heures cette après midi d'un enfant femelle qu'il m'a presen-
té et au quel il a donné le prénom de Marie Augustine Joseph
d'après cette déclaration que les citoyens Pierre Nicolas
Leblond et Marie Françoise Denekre ont certifié conforme
à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant
dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués le présent acte que le père et les témoins ont signé
avec moi
fait en la maison commune de Wizernes, jour, mois et
an que dessus.

*J : f : J : Lefebvre officier
public*

*Charles Étienne Dufay
Pierre Nicolas Leblond
Marie Françoise Denekre*